DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Délibération n°2022.04.047.B

Val de Charente : Demande de cofinancements

LE QUATORZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 08 avril 2022

Secrétaire de Séance : François ELIE

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Anne-Marie TERRADE à Michel ANDRIEUX**,**

Excusé(s) : Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, François NEBOUT, Anne-Marie TERRADE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022	**DÉLIBÉRATION N° 2022.04.047.B**
TOURISME ET PATRIMOINE	Rapporteur : Monsieur MARTIAL
VAL DE CHARENTE : DEMANDE DE COFINANCEMENTS	

Dans le cadre du projet Val de Charente porté par le Département de la Charente, GrandAngoulême réalisera en 2022 plusieurs aménagements sur cette infrastructure :

- Des travaux de cheminement et l'implantation de mobiliers urbains sur les communes de Sireuil, Trois Palis, Fléac et Linars et Angoulême

- La création d'un cheminement doux entre la nouvelle passerelle de Bourgine et le stade Léonide Lacroix sur la commune d'Angoulême permettant de renforcer l'attractivité et la qualité du site en améliorant l'infrastructure des cyclistes et en l'ouvrant à d'autres activités (roller, promenades…).

- L'aménagement d'une voie douce sur le quai du halage (en lien avec le projet global de réaménagement du quai du halage piloté par la ville d'Angoulême)

Pour ces aménagements, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Travaux (Sireuil, Trois Palis, Linars, Fléac) et implantation de mobiliers urbains	508 082,00 €	Etat - DSIL 2022	179 924,70 €	15,76%
Travaux d'aménagement sur le quai du halage	91 667,00 €	Département	480 745,15 €	42,12%
Bourgine	541 666,00 €*	Autofinancement	480 745,15 €	42,12%
TOTAL	**1 141 415,00 €**	**TOTAL**	**1 141 415,00 €**	**100%**

**Conformément au montant TTC voté en bureau communautaire le 31/03/22*

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès du département ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : **19 avril 2022**	**Affiché le :** **19 avril 2022**